

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2024

---

VISANT À FAVORISER LE RÉEMPLOI DES VÉHICULES, AU SERVICE DES MOBILITÉS DURABLES ET SOLIDAIRES SUR LES TERRITOIRES - (N° 1993)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N° CD17

présenté par

M. Taite, M. Vatin, M. Emmanuel Maquet, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex, M. Ray et  
M. Vermorel-Marques

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 8, supprimer le mot :

« agréés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à retirer la mention de l'agrément des centres dédiés aux véhicules hors d'usage, qui disparaîtra au 1er janvier 2025 en application de la loi AGECE, tout en maintenant la possibilité pour ces centres d'être associés aux conventions avec les AOM.